

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE ACHÈVE L'ÉMISSION DE 800 MILLIONS DE DOLLARS DE BILLETS DE PREMIER RANG NON GARANTIS

BRAMPTON, ON, le 13 septembre 2022 (TSX : L) – Aujourd'hui, Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw » ou la « Société ») a annoncé qu'elle a achevé son émission annoncée précédemment à des investisseurs qualifiés et accrédités dans chacune des provinces du Canada, un montant global en capital de 800 millions de dollars de billets de premier rang non garantis de la Société en deux séries (l'« offre »). L'offre comprenait (i) 400 millions de dollars de capital global de billets de série 2032 qui porteront intérêt au taux annuel de 5,008 % et qui arrivera à échéance le 13 septembre 2032 et (ii) un montant de capital global de 400 millions de dollars de billets de série 2052 portant intérêt à un taux annuel de 5,336 % et arrivant à échéance le 13 septembre 2052 (collectivement, les « billets »).

La Société a l'intention d'utiliser le produit net de l'offre pour financer le remboursement annoncé précédemment de son montant global de capital impayé de 800 millions de billets non garantis de premier rang à 4,860 % arrivant à échéance le 12 septembre 2023 et à des fins générales pour la Société.

Les billets ne sont pas garantis et sont classés au même rang par rapport à toutes les autres dettes non garanties et subordonnées de la Société.

DBRS Limited a accordé aux billets une cote de crédit « BBB (élevée) » avec une perspective « stable » et Standard and Poor's Rating Services a accordé aux billets une cote de crédit « BBB ».

Les billets ont été vendus par agence au moyen d'un consortium bancaire dirigé par Valeurs mobilières TD, Marchés des capitaux CIBC, RBC Marchés des capitaux, BMO Marchés des capitaux et Scotia Capitaux. Les billets n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, telle que modifiée, et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis sans inscription ou une exemption applicable aux exigences d'enregistrement. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni de sollicitation d'une offre d'achat ni une vente des billets dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Les Compagnies Loblaw Limitée

Loblaw est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie et le détaillant le plus important au pays. Loblaw offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de santé et de beauté, des vêtements, de la marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers et de téléphonie mobile. Loblaw, ses franchisés et ses pharmaciens propriétaires figurent parmi les plus importants employeurs du secteur privé au Canada, comptant plus de 190 000 employés à temps plein et à temps partiel travaillant dans plus de 2 400 magasins détenus par la société, magasins franchisés et établissements détenus par des pharmaciens propriétaires.

La raison d'être de Loblaw, soit Vivre bien, vivre pleinement^{MD}, met l'accent sur les besoins et le bien-être des consommateurs, qui effectuent un milliard de transactions par année dans ses magasins. Loblaw est en mesure de répondre à ces besoins, voire de dépasser les attentes de la clientèle, de multiples façons, ce qui inclut notamment ses emplacements bien situés; ses quelque 1 050 épiceries, tant de type escompte que de spécialité; ses pharmacies offrant des services complets situées dans près de 1 400 établissements Shoppers Drug Mart^{MD} et Pharmaprix^{MD} et près de 500 magasins de Loblaw; ses services financiers offerts par l'entremise des Services financiers le Choix du Président^{MD}; ses vêtements mode de marque Joe Fresh^{MD} à prix abordables pour toute la famille; et quatre des

Les Compagnies
Loblaw
Limitée

marques les plus populaires au Canada, soit Life Brand^{MD}, sans nom^{MD}, Délices du marché^{MC} et le Choix du Président^{MD}.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site Web de Loblaw au www.loblaw.ca ainsi que le profil d'émetteur de Loblaw au www.sedar.com.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse peut contenir des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, qui reflètent les attentes actuelles de Loblaw concernant les événements futurs, y compris l'utilisation prévue du produit de l'offre. Les énoncés prospectifs sont fondés sur différentes hypothèses et sont assujettis à des risques et impondérables, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Loblaw et qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Ces risques et ces impondérables comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les facteurs décrits dans le rapport annuel 2021, dans la notice annuelle actuelle et dans le rapport du deuxième trimestre de 2022 de Loblaw. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, Loblaw ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont formulés en date de celui-ci et sont visés par les présentes mises en garde.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Roy MacDonald
Vice-président, Relations avec les investisseurs
905-861-2243
roy.macdonald@loblaw.ca